



Suis obligée de témoigner?

Par **mimi12**, le **15/11/2008** à **14:21**

BonjourrrrrLa police me convoque par telephone pour temoigner en la faveur d une personne en instance de divorcernJ étais présente lors d un conflit entre ce couplernDe plus c est le mari qui souhaite mon témoignage et qui en a fait la demande au commissariat.. "dans l'histoire mon témoignage risque de ne pas être en sa faveur d après ce qu j 'ai vu"rnJe ne suis pas en froid avec l une ou l'autre personne, c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas être mêlé à ce divorcernSuis je obligé de temoigner?rrnmerci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **14:26**

Il serait bon que vous vous rendiez dans ce commissariat. Les fonctionnaires vous diront ce que vous pouvez, vous devez ou ne devez pas faire ou ne pas faire, en fonction des explications que vous leur fournirez.

Par **mimi12**, le **15/11/2008** à **15:00**

merci pour la réponserrrnJustement j'ai demandé si j'étais dans l obligation de témoigner et la réponse futrrnVous vous présentez et :rnVous répondez par oui ou non aux questions que nous avons préparées...rrnJe ne suis pas d accord car si je dois témoigner, j'estime que je n ai pas répondre que par oui ou non aux questions choisies.rrrnJe me demande si cette façon de faire est légale?

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **08:11**

Ce sera à vous de viur, comme je vous l'ai expliqué. Maintenant, libre à vous de ne pas vous rendre au commissariat.